



Cdd non signé transformé en travail au noir

Par **Djo86**, le **16/09/2015** à **01:22**

Bonjour, ma concubine a ressemblant travaillé dans un restaurant pendant 9 jours pour remplacé une serveuse qui était en arrêt maladie depuis 2 mois.

Au début elle devait être en CDD, puis en CDI si ça se passait bien. L'employeur lui a juste demandé sont numéro de secu. Mais elle n'a jamais rien signé, une fois sont travail fini l'employeur lui a dit qu'il la payerait en fin de mois d'aout. Ils se sont mit d'accord sur 60 heures normalement payé a 9.88 (elle en a fait 63 mais il a déduit 3h de pause). Il lui a même signé un papier avec ses heures de travail.

Finalemnt a la fin du mois il a prétexté des problème avec sont comptable, qu'il lui donnerait la moitié en liquide et l'autre par virement avant le 5 septembre car ont partait une semaine en vacances et elle aurait bien aimé profité de cette argent a ce moment la.

Le 4 elle l'a appelé mais il n'avait pas pu faire le virement et il ne pouvait pas lui donné de liquide car tous les clients avaient payés par carte. Mais il lui a promis un virement dans les 2 jours.

A notre retour de vacances elle n'avait toujours rien sur son compte, elle lui a téléphoné mais la il était plus d'accord avec les heures, selon lui elle en avait fait que 50 et qu'il était plus avantageux pour elle de ne pas signé de contrat car sinon sa lui ferait une paye plus petite. Ils se sont donnaient rendez-vous le lendemain.

Je lui est bien dit de refusait et de demandait c'est 60 heures avec un contrat signé et d'enregistrer la conversation avec son téléphone pour avoir une preuve au cas ou, car je commence vraiment a me poser des question, même si je suis pas sur que ce soit recevable.

Elle a donc était le voir hier, mais la il parlait de 49 heures payé a 9.63. Ils se sont mit d'accord sur 50 heures, elle n'a pas osait demander ses 60 heures n'y le contrat.

Il l'a embrouillé, lui disant qu'en plus elle avait mangé sur place et qu'il lui avait offert 3-4

verres entre autre. Au final elle doit recevoir un virement de 481.5€ demain et qu'il ne la prendrait pas car il lui a dit qu'il n'aimait pas les gens qui insistaient pour réclamer l'argent comme ça.

Je me suis renseigné sur le net pour connaître un peu ses droits et selon les Conventions collectives des HCR il est en retard sur plusieurs points si j'ai bien compris.

Il ne compte pas les heures supplémentaires de sa 1^{ère} semaine (4 heures à 110%, 4 heures à 120% et 5h15 à 150%)

Les repas lui étaient dus vu qu'elle travaillait au moment des repas.

Pour les 3 heures qu'il lui retire pour les pauses je suis pas sûr de moi, c'est peut-être légal mais je trouve ça bizarre.

Et bien sûr le fait de ne pas lui avoir fait signer de contrat.

Je lui conseille d'aller voir les prud'hommes, mais ça lui fait peur.

Comme preuve qu'elle a bien travaillé chez lui elle a un message sur son téléphone ou il parle de la feuille d'heures qu'ils ont faite ensemble.

L'enregistrement que je lui ai conseillé de faire avec son portable, mais on l'a entendu mal et je suis pas sûr que ce soit recevable de toute façon.

Le paiement qui doit arriver sur son compte (en espérant qu'il arrive...)

Et la feuille d'heures faite sur un papier blanc signé.

La feuille d'heures ressemble à ça :

Lundi : 10h-15h 18h-21h

Mardi: 10h-15h 17h-21h

Mercredi: 17h-21h

Jeudi: 17h-21h

Vendredi: 17h-21h

Samedi: 8h-15h

Dimanche: 8h-15h30 17h-21h45

Lundi: 7h30-14h45

Mardi: 7h30-15h

60 heures suivies de la signature.

Sachant que c'est ma concubine qui a noté les jours et heures et lui qui a marqué 60 heures et signé.

Elle est aussi restée plusieurs fois jusqu'à 23h minuit pour qu'il lui explique certaines choses sur le métier, mais je trouve pas ça trop bizarre vu qu'elle était novice en serveuse. Même si il disait être satisfait d'elle à son dernier jour de travail, il m'avait d'ailleurs aussi invité à manger ce jour-là après 15 heures.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez pour la rassurer surtout qu'elle comptait beaucoup sur ce travail pour s'en sortir et là du coup elle ne comprend pas trop.

Pour moi faut qu'elle aille au prud'homme.

J'avais oublié elle a appris que son patron va au prud'homme vendredi pour son ex-serveuse pour un litige sur la paye et si j'ai bien compris c'est pas la 1^{ère} fois.

Voilà j'ai essayé d'expliquer au mieux sans donner tous les détails, mais je le sentais pas trop ce patron vu ce qu'elle m'en disait au bout de 3-4 jours de travail, j'avais l'impression qu'il la

fessait travaillé avec une carotte devant le nez, mais je lui en avait pas trop parlé en espérant me trompé. Mais pour le coup je l'avais sentie venir et je m'en veut un peut.

Désolé pour les fautes.

Merci de m'avoir lu.

Par **moisse**, le **16/09/2015** à **07:14**

Bonjour,

Effectivement il faut soit saisir le conseil des prudhommes, soit écraser et tourner la page.

Dans un premier temps adresser une lettre recommandée à l'employeur demandant les documents de fin de contrat:

- * bulletin de paie
- * solde de tout compte
- * attestation Pole-emploi
- * relevé des heures effectuées.

Ne pas évoquer autre chose, ne pas discuter c'était bien ou pas bien et patati patata.

Il ne répondra pas vraisemblablement et on en revient donc au choix de poursuivre ou pas.

Votre enregistrement téléphonique n'est pas recevable en matière civile (il le serait en matière pénale).

Par **Lag0**, le **16/09/2015** à **08:08**

Bonjour,

Sans contrat écrit, la salariée était en CDI à temps plein sans période d'essai. Toute rupture de contrat de la part de l'employeur peut alors être requalifiée en licenciement sans cause devant le conseil des Prud'hommes.

Il faudrait donc pouvoir prouver que c'est l'employeur qui a demandé à la salariée de ne plus venir travailler...